Allocution de Edouard FRITCH

Président de la Polynésie française

Présentation des vœux pour l’année 2019 aux partenaires sociaux

15 janvier 2019

Monsieur le Vice président,

Mesdames et messieurs les ministres,

Messieurs les présidents des organisations syndicales des travailleurs,

Messieurs les présidents des organisations patronales,

Monsieur le directeur de la Caisse de Prévoyance Sociale,

Monsieur le directeur du travail,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Je vous remercie chaleureusement d’avoir répondu à notre invitation à l’occasion de cette nouvelle année 2019.

Il me tient à cœur de vous rencontrer, ensemble, durant cette période où l’on se dit des gentillesses et des vœux qu’au fonds de chacune et chacun d’entre nous, nous souhaitons qu’ils se réalisent.

Il m’importe également de vous dire que si les syndicats de travailleurs ont à défendre les salariés, c’est aussi le pays qu’ils défendent ; de même, si les syndicats patronaux ont à défendre leurs entreprises, c’est aussi le pays qu’ils défendent. Ceci signifie que ce pays, c’est à la fois les travailleurs et les entreprises.

Ceci signifie également qu’au-delà des éventuelles revendications corporatistes ou catégorielles, nous sommes tous liés à un même corps qui est notre Pays. Il va de soi que personne, ici, ne désire que ce pays aille mal.

Mon souhait est que nous vivions dans un pays de paix, de solidarité et de prospérité pour tous. Et pour parvenir à une paix durable, à de la solidarité et de la prospérité pour tous, nous avons chacun en notre endroit, en tant que salariés, patrons ou politiques, des attitudes, des comportements, des gestes, des écoutes, des décisions appropriées à adopter.

Que nous soyons travailleurs ou patrons ou politiques, nous sommes avant tout des personnes humaines sensibles aux attitudes, aux comportements, aux gestes, aux écoutes et aux décisions prises. C’est pourquoi, mes chers amis, au bout, c’est la personne humaine qui est au centre de nos préoccupations.

Aussi, je ne peux qu’être optimiste pour notre avenir. Nous sommes un peuple chrétien et cette culture chrétienne nous a toujours inculqués d’aimer son prochain, qu’il soit un salarié ou un patron ou un politique.

Voici quelques propos en préambule qui me permet de poser l’état d’esprit que je souhaite insuffler dans ce pays. L’amour de son prochain et l’amour de son pays. Ce sont des mots simples à dire, mais ô combien complexes, j’en conviens, à mettre en œuvre.

Tous ici, patrons ou syndicalistes ou politiques, nous avons des enfants et des petits-enfants qui espèrent une place et un avenir en Polynésie française. Des enfants de salariés seront peut-être de futurs patrons ; des enfants de patrons seront peut-être de futurs salariés.

Les défis d’avenir en faveur de notre jeunesse dépassent nos fonctions et nos statuts actuels. Ces défis pour l’avenir de nos enfants nous obligent de nous serrer les coudes afin de leur laisser une Polynésie digne et épanouissante.

C’est notre courage de chaque instant qui va nous permettre de préparer cet avenir. Il nous faut donc du courage pour traiter, ensemble, quelques sujets majeurs de notre vie sociale.

Tout d’abord, la protection sociale généralisée. Depuis le 1er janvier, presque le monde se souhaite « une bonne année 2019, une bonne santé ». Ce souhait devient plus que jamais un vœu nécessaire.

L’avenir de notre PSG est encore pour moi une préoccupation majeure car elle est notre bien commun à tous. Elle concerne toutes les familles de Polynésie, elle concerne tous les citoyens de ce pays.

Nos familles ont besoin d’être protégées de la maladie, nos retraités d’aujourd’hui et de demain ont besoin d’être rassurés, les familles, les handicapés, nos « matahiapo » doivent savoir que la solidarité s’exercera pour les accompagner face aux difficultés de la vie. Il y va de la cohésion de notre pays.

Concernant la retraite, après plus de 50 années d’existence, le régime de retraite des salariés polynésiens était en grande difficulté. Le gouvernement a décidé d’intervenir pour garantir le paiement des retraites d’aujourd’hui et demain. Une loi du Pays a été adoptée le 21 septembre 2018 avec une date d’application prévue au 1er juillet 2019. La réforme paramétrique, nous l’avons voulue avec un ajustement, progressif dans le temps.

Sur la maladie, les actions menées par le gouvernement visent à mieux organiser l’offre de soins et parvenir à une maîtrise médicalisée de l’évolution des dépenses de santé. La réforme de notre système de santé repose sur deux piliers : le nouveau Schéma d’Organisation Sanitaire et l’unification des Régimes Maladie.

Le gouvernement a déjà pris sa part de réformes, notamment :

* En mettant en œuvre le schéma d’organisation sanitaire qui a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l’offre de soins afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences d’efficacité et d’accessibilité géographique.
* En créant l’agence de Régulation de l’Action Sanitaire et Sociale ;
* En établissant le bilan de la carte sanitaire des installations, des équipements matériels lourds et des activités ;
* En lançant des appels à projet pour compléter l’offre de soins y compris le pôle de santé privé ;
* En adoptant un schéma de prévention et de promotion de la santé de la Polynésie française 2018-2022 et en créant un compte d’affectation spéciale dénommé « Fonds de prévention sanitaire et sociale » ;
* En Instaurant le médecin traitant ;
* En lançant les travaux d’élaboration des paniers de soins avec les professionnels de santé ;
* En adoptant les textes sur la télémédecine et en la déployant à titre expérimentales sur des îles dépourvues de médecins ;
* En développant le plan informatique avec le dossier médical partagé pré requis à l’instauration d’une « carte électronique » ;
* En actualisant le codage des actes médicaux de la Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) complété d’une action sur la mise à jour de la Classification Polynésienne des Actes Médicaux et la définition des coefficients géographiques ;
* En harmonisant la prise en charge des prestations maladie pour l’ensemble des régimes de protection sociale ;
* En introduisant la culture de gestion au CHPF par la mise en place ou le renforcement des outils de pilotage (ex. comptabilité analytique/PMSI) pour améliorer la performance de l’établissement ;
* En soldant le déficit cumulé du RSPF par le collectif budgétaire d’août 2017.

Tout ce travail doit nous conduire à mettre en place la Branche Universelle de l’Assurance Maladie que les partenaires sociaux appellent de leurs vœux. Les pré-requis étant la mise à l’équilibre des finances des régimes avant leur fusion dans la branche universelle, l’existence d’une contribution sur tous les revenus au premier franc et la fixation des objectifs annuels de dépenses, traduite par une loi de pays de financement de la protection sociale …

Par ailleurs, ne serait-il pas temps et opportun d’engager des discussions franches et ouvertes sur le sujet du ticket modérateur et/ou du principe de bonus-malus qui pourrait, d’une part agir sur nos comportements déviants et les consommations médicales anormales, et d’autre part favoriser l’installation de mutuelles dans notre Pays ?

En tout cas, les discussions sur la branche unique seront menées après la définition d’une visibilité financière et selon une programmation conciliable avec les impératifs du cloisonnement des branches.

Cette démarche pourrait préfigurer la création de branches unifiées pour le handicap et la famille.

Dans le prolongement des conventions 2015/2017 et 2018 relative au retour de l’Etat au financement de la solidarité, nous entendons reposer les bases sur lesquelles la participation de l’Etat est légitime en Polynésie française.

C’est dans ce but que fin novembre 2018 nous avons reçu une mission d’appui au gouvernement de la Polynésie française pour la réalisation d’un diagnostic et la définition d’un plan d’actions en matière de solidarité et de santé.

Les contributions attendues de l’Etat doivent nous aider à :

* garantir l’accès aux soins qui génère des charges financières dans un contexte géographique éclaté avec de nombreuses spécificités et les surcoûts liés à l’éloignement qui renchérissent de manière significative les produits de santé nécessaires. C’est le principe de la continuité territoriale.
* prendre en compte certaines spécificités épidémiologiques polynésiennes ;
* garantir un égal accès à la santé des citoyens les plus pauvres s’agissant plus particulièrement des ressortissants du RSPF.

Je sais votre préoccupation concernant le remboursement, par l’Etat, des prestations en nature et en espèces que la Caisse de Prévoyance Sociale a supportées depuis de longues années pour les victimes de maladies radio induites imputables aux essais nucléaires.

Cette préoccupation je l’ai faite mienne en proposant de compléter l’article 1er de la loi organique 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d’autonomie de la Polynésie française des dispositions relatives à la reconnaissance du fait nucléaire et au remboursement de la CPS.

Outre la PSG, l’emploi est une préoccupation majeure du gouvernement.

L’emploi représente une demande essentielle et prioritaire des Polynésiens.

Nous avons fait de la création d’emploi une priorité forte. La situation économique et sociale s’est nettement améliorée. Les années de crise sont dernières nous. Nous avons stoppé la destruction des emplois dans notre Pays. Mieux : nous en créons.

Nous avons gagné la bataille, mais pas la guerre. C’est pourquoi, la question de l’emploi reste au centre des préoccupations de l’ensemble de l’action gouvernementale.

Dans son bulletin de novembre, l’Institut de la Statistiques de la Polynésie française a noté  la hausse globale de l’emploi salarié marchand sur l'année 2018.

Sur les douze derniers mois, l’indice de l’emploi croît de 3,6 % alors que la variation moyenne annuelle observée de 2013 à 2017 était de +1,4%. Il est également établi, que les offres d’emploi enregistrées au SEFI  ont augmenté significativement sur les trois dernières années tandis que le nombre de demandeurs d’emploi stagne, initiant même un léger recul. L'enquête-emploi lancé par le Gouvernement cette année, véritable outil de pilotage,  nous donnera des chiffres plus précis et actualisés annuellement afin d'ajuster régulièrement notre politique de l'emploi-formation.

Au regard de ces éléments, 2018 marque un tournant considérable pour l’emploi local, une année charnière, présage de bon augure pour celles à venir. Cette nette amélioration et la hausse des indicateurs socio-économiques sont toutes deux permises, bien évidemment. Cette bouffée d’oxygène a regagné la confiance des employeurs et a contribué à la nette progression de l’embauche locale. C’est pour cela que nous poursuivons nos actions de soutien à la croissance, par des aides directes mais aussi par des aides fiscales à l’investissement.

Nous avons conscience que malgré les efforts fournis, notre situation économique et sociale est encore fragile. Il reste beaucoup à faire. Plus que jamais, nous avons besoin de la mobilisation de tous. Je vous le redis : vous êtes les forces vives du développement de notre Pays et votre concours est essentiel au développement durablement notre beau Pays.

Le maintien et la création d’emplois passent par la création de richesse tirée, pour les mois et années à venir, par la concrétisation de grands projets dans les secteurs du tourisme, de l’économie bleue et de l’économie verte.

Le gouvernement entend poursuivre ses efforts en 2019 avec un accompagnement « efficace » des acteurs de notre économie, notamment par des évolutions règlementaires et administratives qui répondront également aux défis de modernisation de notre Pays.

Hier, lors des présentations des vœux à l’administration de notre Pays, j’ai évoqué le sujet de l’application du nouveau Code des marchés. J’ai reconnu le fait que « sa mise en œuvre ne s’est pas faite sans mal ; qu’elle n’a pas toujours été bien vécue tant dans les administrations que par les entreprises et les fournisseurs ». A cet égard, hier en fin de journée, j’ai reçu les organisations patronales du BTP avec les syndicats de salariés qui ont pointé les difficultés rencontrées par certaines entreprises du secteur, faute de remporter des marchés publics.

Comme je l’ai dit hier soir, je suis plus que soucieux de voir une meilleure répartition des marchés publics. Je ne cesse de partager cette préoccupation avec mes équipes. Ce souhait d’une meilleure répartition des marchés publics est cependant cadré par les exigences de transparence, de légalité et de gestion des fonds publics auxquelles toute la puissance publique est soumise. Nous apporterons donc notre part d’amélioration des règles et procédures d’appels d’offres. Les entreprises du BTP apporteront leur nécessaire part de compétitivité et de professionnalisme pour décrocher in fine les marchés publics soumissionnés.

Toujours sur le volet de l’emploi et compte tenu de l’étroitesse du marché du travail en Polynésie, nous vous présenterons cette année un projet de loi sur la promotion et la protection de l’emploi local.

Il s’agit, pour mon gouvernement, d’un chantier prioritaire. Toutefois, la complexité du dossier et les exigences de légalité de la loi demandent une expertise approfondie et minutieuse. Des travaux préliminaires tels que le réajustement du référentiel des métiers au contexte polynésien et la révision de la procédure de Déclaration Préalable à l’Embauche sont nécessaires.

Le projet vous sera bien entendu présenté pour avis et devrait être débattu par le CESC et l’Assemblée de la Polynésie à l’occasion de la session budgétaire en fin d’année.

En tout cas, sachez que le dossier de la protection de l’emploi local a toujours fait l’objet d’une attention continue de notre part. Mais nous ne voulions pas, comme certains de nos prédécesseurs, le traiter uniquement sur la base d’une posture politique qui n’aboutirait à rien d’opérationnel.

Concernant les grands axes de la politique de l’emploi et de la formation professionnelle, l'objectif est aussi d'infléchir significativement la courbe du chômage grâce à une politique publique de l’emploi et de la formation professionnelle "agile" et garante de l’accès pour tous à une formation de qualité. Cet objectif demande une gestion ad hoc des dispositifs d’aide à l’emploi, stages comme contrats aidés,  adaptés tant aux besoins des entreprises que des demandeurs d’emploi.

Le gouvernement s’attachera à soutenir l’embauche de longue durée grâce aux outils de type « contrat aidé » tels l'ACT, l'ACT PRIM et l'ACT PRO.

Quant aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du monde du travail, leur employabilité sera facilitée par l’exploitation judicieuse des stages d’insertion.

Sur les mesures d’aide à l’emploi, sachez que le conseil des ministres vient de saisir le CESC d’une demande d’avis sur un projet de loi du Pays portant modification de dispositions relatives à la convention d’accès à l’emploi dont les bénéficiaires relèveront désormais du Régime de Solidarité de la Polynésie française.

En effet, à l’occasion des discussions sur la réforme de la retraite, vous nous aviez interpelés sur les difficultés que rencontrait le Régime Général des Salariés qui affichait un écart important entre les cotisations versées et les prestations servies aux bénéficiaires de la convention d’Accès à l’Emploi malgré la revalorisation du taux de cotisation applicable pour la couverture en assurance maladie des bénéficiaires.

Il me paraît fondamental que les principes et  bons usages des mesures d'aide à l'emploi, de type contrat ou stage, soient partagés par tous les acteurs de l'emploi afin de garantir leur pleine efficience.

Cette année l'accent sera mis sur le dispositif de l’apprentissage qui est un véritable contrat de travail alternant une formation théorique en centre et un stage d'expérience professionnelle en entreprise.

Votre implication pour la réussite de ce dispositif est primordiale, nous avons pu la vérifier à l'occasion du comité de pilotage qui s'est tenu en décembre dernier entérinant un programme plus ambitieux que jamais pour l'année 2019 ainsi que lors des dernières conférences économiques. Ce dispositif répond entièrement à l’objectif d’employabilité durable ambitionné par le gouvernement. Cet outil sera favorisé parmi les contrats aidés en ce sens qu’il institue un parcours vertueux d’insertion professionnelle, alliant l’acquisition de savoirs théoriques via la formation en alternance et de savoir-faire via l’expérience professionnelle acquise en entreprise.

Il est primordial que la formation professionnelle soit à la fois  en adéquation avec le bassin d'emplois et le bassin de recrutement.

Pour ce faire, le Gouvernement a lancé le grand chantier de la  Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale, outil de pilotage qui répondra à cette grande problématique de l'adéquation entre ressources et besoins en main d'œuvre.

Comme vous le savez pour la plupart, la Gestion prévisionnelle des emplois a débuté dans le secteur maritime et sera modélisée pour être transférée et appliqué au tourisme et au numérique. Cet outil sera également utile lors de la réalisation des grands chantiers nécessitant à court et moyen terme un flux de main d'œuvre qualifiée, tels que le Village Tahitien ou encore la ferme aquacole de Hao.

En matière de formation continue des salariés, le Fonds paritaire de Gestion travaille depuis quelques temps sur un projet d’interface numérique qui a pour vocation à désenclaver la formation dans les îles. Nous étudions avec intérêt ce projet « Fenua compétences » qui a pour ambition de devenir la première plate-forme numérique de formation continue.

Favoriser la création de l’emploi, c’est aussi regarder le code du travail. Celui-ci est en perpétuel évolution dans le cadre du dialogue social qui s’exerce au sein de rencontres bipartites animées par la direction du travail et de tripartites conduites par le ministère du travail.

Nous poursuivrons cette concertation en 2019. Je vous annonce d’ores et déjà que la première concertation globale tripartite se tiendra dans le courant du mois de février.

Notre droit doit continuer à protéger les salariés tout en s’adaptant à l’évolution de notre environnement socio-économique et aux différentes formes modernes du travail.

Sachez que je souhaite que les rencontres tripartites soient tenues régulièrement, à fréquence bimestrielle, et qu’à cet effet, je suis favorable à la mise en place d’une instance officielle de concertation qui permette de faire un bilan régulier de l’évolution du droit du travail et des évolutions.

L’action du gouvernement se veut propice au bon climat du secteur de l’emploi en Polynésie. Pour ce faire, j’ai pleinement conscience du soutien qu’il nous faut apporter, égalitairement, aux partenaires sociaux. La transversalité et le travail en synergie sont des atouts nécessaires à notre dialogue social.

Toujours sur le volet Travail, il nous faut viser un objectif de simplification et d’assouplissement du code du travail polynésien, une meilleure information des usagers sur le droit du travail et de son application.

Je pense que le dialogue social passe aussi par la bonne connaissance des dispositions du droit du travail par les partenaires sociaux et leurs cadres. Nous avons prévu, dans ce sens, des moyens pour déployer cette année un plan de communication grand public.

Nous mettrons également un accent particulier sur la promotion de la santé et de la sécurité au travail pour sécuriser les parcours professionnels et réduire significativement les dépenses de santé. Cela entrainera une adaptation de la réglementation, notamment en matière de médecine du travail.

Les objectifs en terme de poursuite de la baisse des accidents du travail ne pourront être atteints qu’en développant des démarches adaptées à chaque branche professionnelle et à ses risques particuliers.

La réduction du travail illégal est aussi un objectif à atteindre qui passe par une coordination renforcée de tous les acteurs concernés par cette lutte. Celle-ci s’inscrit dans la nécessité de protéger les salariés recrutés illégalement. L’objectif est également d’assainir la concurrence déloyale entre les entreprises respectueuses du droit et les autres.

Il est aujourd’hui plus que de rigueur d’arrêter cette entorse au droit du travail qui handicape notre système et tend à la précarisation de l’emploi salarié.

Enfin, je souhaiterais terminer sur une question importante, celle du pouvoir d’achat des salariés.

La croissance est au rendez-vous grâce à une activité économique dynamique soutenue par le Pays par des aides directes mais également par le levier de la fiscalité que nous n’avons pas hésité à faire évoluer.

Les derniers indicateurs disponibles permettent d’envisager un taux de croissance de plus de 2,3 % en 2018 et une accélération pour l’année 2019.

Ces résultats se traduisent déjà en termes d’amélioration de l’emploi mais surtout de la masse salariale, qui conjuguée à une relative stabilité des prix, permet d’enregistrer un gain de pouvoir d’achat des ménages de 3,3 points au cours du seul premier semestre de l’année dernière. La consommation des ménages reste le premier moteur de notre économie.

Aussi, alors que le taux d’inflation est maîtrisé, je suis tout de même favorable à l’ouverture de discussions en faveur d’une revalorisation du SMIG qui n’a pas augmenté depuis 2014, afin que tout le monde bénéficie des fruits de la croissance. C’est aussi cela, le partage et l’équité.

Par ailleurs, j’ai annoncé, hier, aux fonctionnaires, que le point l’indice de la fonction publique sera révisé dans le courant de cette année 2019.

Mers chers amis, tout ce que nous avons réalisé depuis 4 ans, c’est de nous efforcer à accrocher le maximum de polynésiens au train de la croissance économique. Beaucoup y sont parvenus. Cependant, il y a encore un certain nombre qui est resté au bord du chemin et qui relève des urgences sociales à traiter.

Cette dernière décennie de crise économique et politique a été malheureusement marquée par une dégradation des liens sociaux. La fragilisation sociale menace au travers de la précarisation des conditions de vie, des problèmes d’addiction et de violences intrafamiliales, de l’errance voire parfois de l’engagement dans des actes illicites.

Le redressement de l’économie locale, depuis quatre ans, permet heureusement de réinvestir dans le domaine des solidarités et de la cohésion sociale.

Aussi, nos familles, en chacune de leurs composantes, ont besoin d’être accompagnées, protégées et entendues.

Concernant l’urgence sociale et notamment le public en errance, de grands projets d’établissements seront initiés dès 2019, à savoir :

* La réhabilitation du centre de jour en faveur des sans domicile fixe accueillant un public mixte uniquement à la journée, dans le cadre d’une prise en charge individuelle. Y seraient proposés un accès aux douches et produits d’hygiène, mais également un accès aux droits et un véritable accompagnement dans la détermination d’un projet d’insertion. Le Maire de Papeete a d’ores et déjà manifesté sa faveur pour un partenariat avec le pays pour la réalisation de ce projet ;
* La construction d’un centre d’hébergement d’urgence accueillant un public mixte majeur, à la nuitée, dans le cadre d’une prise en charge individuelle pendant laquelle une ébauche de projet de réinsertion sera entamé. Il viendrait remplacer le centre d’hébergement d’urgence situé à Tipaerui, qui présente quelques difficultés au niveau de la salubrité ;
* La construction d’un centre d’hébergement et de réinsertion sociale accueillant un public mixte, ayant un projet d’insertion validé par une commission d’admission, pour une période de 3 à 6 mois maximum, renouvelable une fois;
* La construction d’un village communautaire accueillant un public SDF en marge de la société pour une durée illimitée, jusqu’à restauration complète de l’autonomie. Il s’agit là d’une prise en charge collective étayée sur le plan social et professionnel, durant laquelle seront dispensées des formations sur fond « d’écogestion » (faapu, recyclage, autosuffisance…).

D’autres dispositifs, à destination des familles fragiles, auront vocation à proposer des alternatives à la réponse aux besoins primaires des familles tels que l’alimentaire. Ainsi sont prévus la création d’une banque alimentaire autour des épiceries solidaires, ou encore la mise en place de jardins collectifs, ayant pour double objectif de contribuer au développement de compétences dans le domaine agricole, mais également de fournir les quartiers en produits alimentaires sains.

Pour les jeunes travailleurs, le pays fera construire un Foyer des Jeunes travailleurs en partenariat avec l’Eglise protestante maohi qui nous propose une parcelle située à Papeete.

Enfin, concernant l’enfance, vous le savez, depuis plusieurs années, les Tavana sont constamment alertés sur le sentiment d’insécurité que fait régner la présence de mineurs et jeunes majeurs dans les rues des communes de l’agglomération de Papeete en soirée. Dans le but de protéger ces jeunes mais également de réinstaurer un climat sécuritaire, le Gouvernement souhaite, aux côtés des Maires, permettre l’instauration d’un couvre-feu pour les mineurs entre 22h et 06h.

Chers amis, l’année 2019 sera à nouveau une année intense et je l’espère encore plus prospère, plus solidaire pour tous les Polynésiens.

Je vous remercie.